

Syndicat intercommunal de Grange L'Evêque

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Les dépenses et recettes courantes

III. Le programme d'investissement

I. Le cadre général du budget

Afin de faciliter la lecture des documents budgétaires soumis au vote une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux membres du bureau d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif, véritable colonne vertébrale d'une collectivité territoriale, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 sera proposé au vote ce 21 mars 2022. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général du syndicat sis à la mairie de Saint-Lyé aux heures d'ouvertures des bureaux. Cette proposition de budget a été réalisée sur la base de la réunion entre les deux maires des communes composants le syndicat ainsi qu'avec le président du SIGE qui a eu lieu le 28 février 2022.

Il a été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins du hameau ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- d'intégrer la rémunération de la nouvelle secrétaire en lieu et place de l'indemnité perçue par la précédente secrétaire ;
- de diminuer le nombre d'heures dévolues au secrétariat en le passant de 20h mensuelles à 15h mensuelles ;
- de maintenir le niveau de participation des communes au niveau de 2021 ;
- d'inscrire l'ensemble des opérations d'investissement souhaitées par le bureau ;
- de contrôler la dette en ne recourant pas à un nouvel emprunt ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du syndicat. Elles sont équilibrées tout en laissant une marge de manœuvre en cas d'imprévu(s).



II. Les dépenses et recettes courantes

La section de fonctionnement permet au syndicat d'assurer le quotidien de la gestion du hameau de Grange L'Evêque, elle peut se résumer comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	62 665,92	002 Résultat de fonctionnement reporté	23 360,92
012 Charges de personnel	43 900,00	6419 Supplément familial	
65 Indemnités	5 860,00	74748 participation communes	92 755,00
66 charges financières	90,00	752 Location immeubles	0,00
Total dépenses réelles :	112 515,92	Total recettes réelles :	116 115,92
68 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 600,00		
Total dépenses :	116 115,92	Total recettes :	116 115,92

L'écart entre le volume total des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. La capacité d'autofinancement prévisionnelle s'élève pour 2022 à **4 000 €** desquels nous pouvons ajouter **19 530,92 €** inscrits en dépenses pour faire face aux éventuelles dépenses imprévues et qui équilibrent ainsi le budget de fonctionnement.

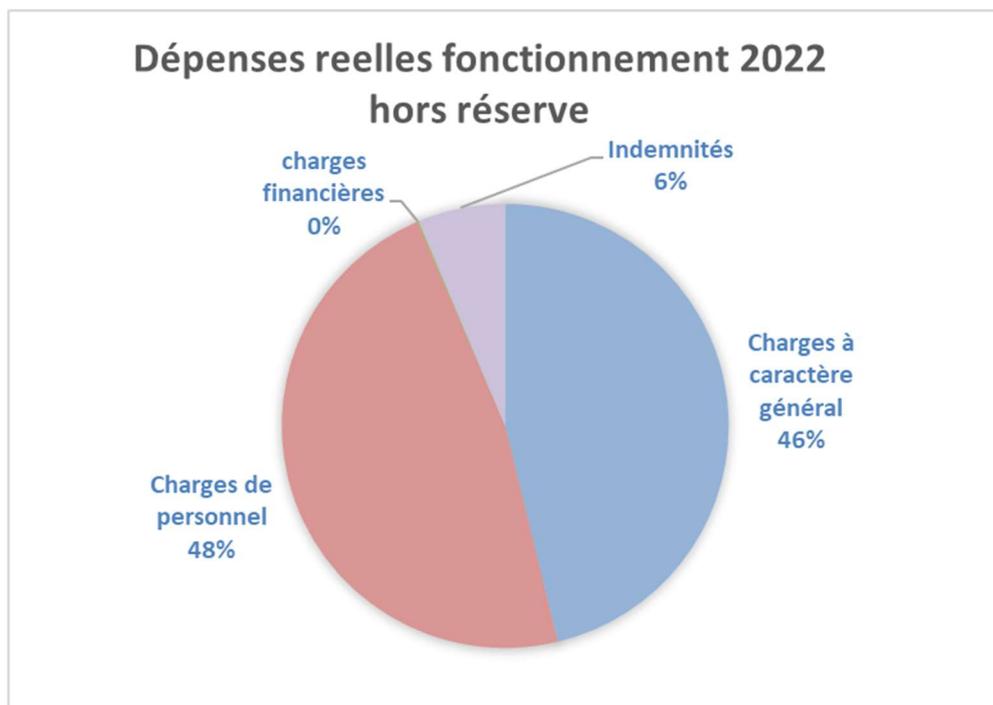
a) Les dépenses de la section

Les dépenses de fonctionnement sont constituées du traitement du personnel municipal, de l'entretien et de la consommation des bâtiments et des voiries, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées et des intérêts de l'emprunts à payer.

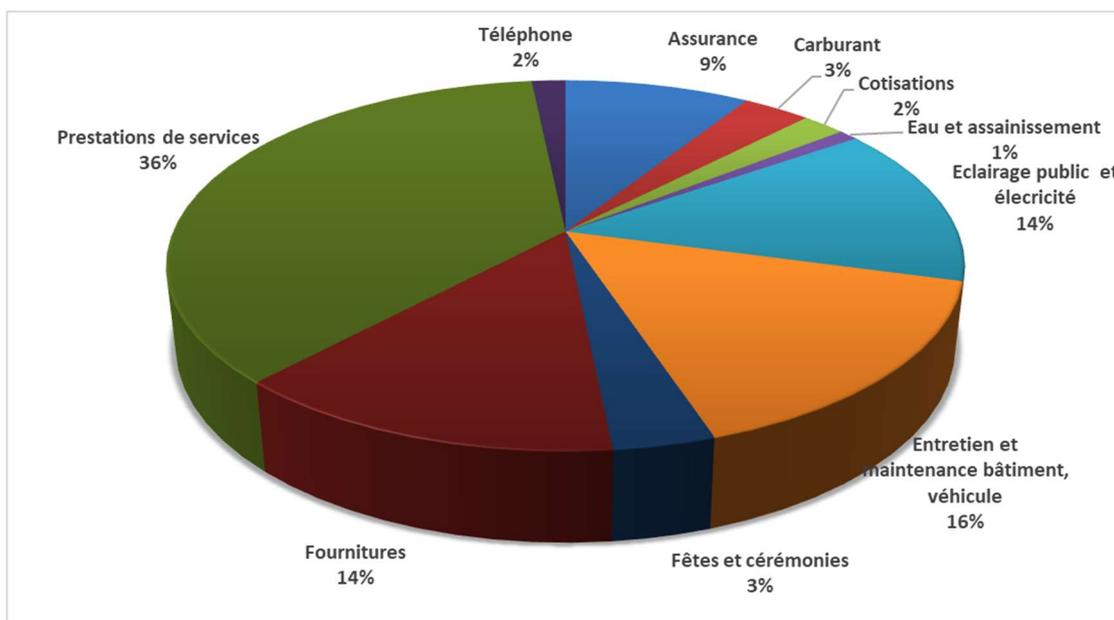
Elles s'élèvent à **116 116** euros dont **42 835** euros de dépenses réelles (hors réserve) soit une prévision nettement inférieure à celle de 2020 : - **15.65 %** et inférieure de **2,37 %** à la réalisation de 2020.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 011 – charges à caractère général. Pour une meilleure lisibilité de ce chapitre, les dépenses ont été regroupées par thème dans le graphique ci-dessous.





A l'instar des dépenses courantes, un deuxième graphique présente les charges à caractère général réparties par thème.



b) Les recettes de la section :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la participation des deux communes membres. Elles sont maintenues au niveau de l'exercice 2021 soit 92 755 €.



On trouve bien entendu également inscrit en recettes, le résultat cumulé des exercices précédents soit 23 360,92 €.

III. Le programme d'investissement

Une vue d'ensemble de la section d'investissement pour 2022

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
1641	Emprunt en euros	4 000,00	001	Résultat d'investissement	10 682,50
2152	Installations de voirie	11 145,73	10222	FCTVA	3 200,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 000,00	13241	Communes membres GPF	4 000,00
2188	Autre	2 336,77			
Total dépenses réelles :		21 482,50	Total recettes réelles :		17 882,50
Total dépenses :		21 482,50	281578	Autre	3 600,00
			Total recettes :		21 482,50

A noter qu'à l'instar des dépenses de fonctionnement, il est inscrit une réserve de crédit pour dépenses imprévue(s) de 2 336,77 € à l'article 2188.

Fait à Sainte-Lyé, le 28 février 2022

Le président,

Denis PHILIPPE

